

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18264 - 71ÈME ANNÉE

## Politique des transports

# Reconstruisons le train : un point de convergence



Les candidats aux régionales sont obligés de proposer un projet de train. C'est une victoire pour tous ceux qui luttent depuis des décennies pour le développement de La Réunion. Mais la reconstruction d'un réseau ferré dans toute l'île impose de rompre avec 50 ans de politiques de transport qui ont mené à l'impasse actuelle. L'Union des Forces de Progrès pour le Développement et l'Égalité propose à la population de se rassembler autour de cette perspective qui permettra de créer des milliers d'emplois durables.

Elections régionales ; deux concurrents de l'Union des Forces de Progrès pour le Développement et l'Égalité à La Réunion tenaient hier des conférences de presse dont les sujets retiennent l'attention. Pour Didier Robert, c'était la reprise de l'idée avancée moins d'une semaine plus tôt par Patrick Lebreton : l'arrivée du low cost à Pierrefonds. Quant à Bello-Annette, ils ont présenté un projet de train qui s'inspire manifestement du projet de l'Alliance qu'ils refusaient aux élections précédentes avec une différence : partant de Saint-Benoît la ligne s'arrête à Saint-Denis, laissant de côté les deux régions les plus peuplées de La Réunion : l'Ouest et le Sud.

Ces deux sorties médiatiques ont le mérite de rappeler que l'Union des Forces de Progrès donne le rythme des propositions. La seconde sous-ligne aussi que pour les listes candidates aux régionales ne peuvent faire l'impasse sur une demande de la population : construire un train. N'oublions pas que quelques semaines plus tôt, la liste de Thierry Robert avait aussi invité les journalistes pour présenter un train reliant l'Est au Sud en passant par Saint-Denis.

Même Didier Robert est poussé à inclure un projet de voie ferrée dans ses promesses.

## Des milliards pour arriver à l'impasse

Pour ceux qui luttent depuis des années pour la reconstruction d'un train à La Réunion, c'est une victoire de la cause. Cela fait plus de 50 ans que des élus réunionnais complices d'un gouvernement parisien ont décidé la suppression du chemin de fer. Et comme pour empêcher tout retour en arrière possible, l'emprise foncière a été détruite.

Tous les crédits ont été basculés sur la route. Entre Saint-Denis et La Possession, la route du littoral symbolise cette orientation : deux routes construites et une troisième en projet. Des milliards ont été dé-

pensés pour une efficacité moins importante que le train. À la différence du chemin de fer, la liaison routière ne sera pas totalement sécurisée. Le risque des chutes de pierre a conduit au remplacement de la première route à deux voies par une seconde à quatre voies plus éloignée de la falaise. Le projet de troisième est prévu carrément dans la mer avec cette fois six voies. Il s'expose directement aux risques liés au changement climatique car il a été conçu à une époque où personne n'évoquait une hausse possible du niveau de la mer de 6 mètres.

Autant de milliards pour arriver aujourd'hui à une impasse : La Réunion est au bord du coma circulatoire.

Aujourd'hui, les principales listes candidates à la direction de la Région proposent donc toutes le développement d'un réseau de transport alternatif au tout-automobile. Mais est-ce véritablement la rupture nécessaire tant attendue ?

## Le poids de la NRL

Se pose en effet la question du financement de ce réseau ferré. Car la route en mer conserve de fermes soutiens en dehors de Didier Robert. Ce dernier fait état du projet ferroviaire le moins ambitieux, limité à une desserte locale à Saint-Denis et à une liaison d'une dizaine de kilomètres dans le Sud. Sa priorité, c'est la poursuite du projet de la route en mer.

Du côté de Bello-Annette, le réseau ferré annoncé sera à peine plus grand : une trentaine de kilomètres entre Saint-Benoît et Saint-Denis. Il laisse donc de côté la majeure partie de la population réunionnaise qui serait donc contrainte encore aux embouteillages. Quant au financement, il est renvoyé sur l'Europe et le fameux « fonds Juncker »...

Mais ce choix est-il étonnant ? Rappelons que la mairie de Saint-Denis soutient le projet de NRL car elle compte dessus pour faciliter la construction d'une nouvelle entrée Ouest pour les automobiles. Quant

à l'ex-maire de Saint-Paul, elle est aussi pour la poursuite du projet de la nouvelle route du littoral au motif que l'on arrête pas ce qu'un autre a déjà lancé. C'est une posture nouvelle, car en tant que maire de Saint-Paul, Huguette Bello n'a pas appliqué ce principe pour l'hippodrome qui devait être construit à Cambaie...

Ce soutien à la NRL version Didier Robert se traduira donc forcément par des restrictions sur tous les autres investissements. La démonstration est faite.

## La rupture nécessaire

L'Union des Forces de Progrès préconise de répondre aux attentes de la population. Tous les Réunionnais ont besoin d'un train. C'est pourquoi le réseau sera plus étendu que le premier chemin de fer. Il démarquera de Saint-Benoît pour aller jusqu'à Saint-Joseph. Et pour renforcer la faisabilité du projet, Patrick Lebreton a annoncé que les travaux commenceront aux extrémités : à Saint-Benoît et à Saint-Joseph.

La tête de liste de l'Union des Forces de Progrès a été précise sur le financement : ce sera une priorité. D'où l'idée d'un audit pour vérifier le coût réel du projet de la route en mer. S'il est plus élevé qu'annoncé par Didier Robert, des mesures seront prises pour que ces 12 kilomètres entre deux villes ne remettent pas en cause les investissements nécessaires pour préparer La Réunion du million d'habitants.

Le projet de l'Union prépare donc la rupture nécessaire avec plus de 50 ans de politique des transports à La Réunion. L'accent sera mis sur un mode de déplacement moderne, écologique et moins cher que le tout automobile. C'est une base solide pour le rassemblement des Réunionnais.

## Édito

# Et ils se disaient tous Charlie...

**D**idier Robert a tenté de relancer sa campagne en apparaissant hier aux côtés de Michel Fontaine. C'était à l'occasion d'une conférence de presse. Le lieu et le contenu sont à retenir : le président de Région sortant avait invité des journalistes triés sur le volet pour leur parler de la création d'une compagnie low-cost dans la salle de conférence de l'aéroport de Pierrefonds. Ce qu'a dit le bientôt ex-futur président du Conseil régional, c'est que cette compagnie desservira l'Afrique de l'Est.

Les observateurs de la campagne électorale ne peuvent que constater que le mercredi précédent, Patrick Lebreton avait présenté dans la même salle un plan de développement des deux aéroports de La Réunion avec à l'ordre du jour l'évolution de celui de Pierrefonds en base low-cost. Cette base est susceptible d'accueillir plusieurs compagnies, avec comme perspective des vols vers l'Afrique de l'Est.

Didier Robert ne fait donc guère preuve d'originalité pour tenter de relancer une campagne électorale déjà mal engagée.

Il n'a pas invité Témoignages à cette conférence de presse. Sans doute avait-il peur que Témoignages lui demande s'il n'a pas autre chose à proposer en matière aéroportuaire que la pâle copie du projet pour une Réunion nouvelle présenté par Patrick Lebreton, aux côtés d'un des fondateurs de l'aéroport de Pierrefonds, Élie Hoarau.

Témoignages aurait aussi interrogé Didier Robert sur son bilan au sujet de l'aéroport de Pier-

refonds. Rappelons qu'une des justifications de la casse du tram-train était de réorienter une partie des crédits vers les aéroports. Le résultat est édifiant : le nombre de passagers a fortement baissé à Pierrefonds. C'est un bilan du même ordre qu'en matière de tourisme. Autant de questions qui dérangent ceux que certains placent en tête des souhaits de victoire aux régionales.

Pendant ce temps, Huguette Bello présentait aux caméras un projet de demi-train. Demi car commençant à Saint-Benoît pour s'interrompre à Saint-Denis. Pourquoi donc ne pas aller jusqu'à Saint-Joseph comme le propose l'Union des Forces de Progrès pour le Développement et l'Égalité ? Une question que Témoignages n'a pas posé, car comme Didier Robert, Huguette Bello a choisi de ne pas inviter notre journal à ses conférences de presse.

Dire qu'en janvier dernier, ils se disaient tous « Charlie »...

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

**Libre opinion****Plaidoyer pour la liberté d'expression à La Réunion**

**A**vec des banderoles sur lesquelles on pouvait lire le slogan « Préférans rézyonal pou in zistis sosyal », un groupe radical identitaire a gravement perturbé la conférence que je devais faire à l'Université de La Réunion le 24 septembre 2015 sous le titre : « Les limites à la préférence régionale à l'embauche dans les Outre-mer ». Ce groupe a également refusé de participer au débat programmé à la suite de la conférence. Motif invoqué : « Un Zoreil n'a pas à dire aux Réunionnais ce qu'ils doivent faire, même s'il a la qualité de professeur et s'exprime à l'Université ».

Voici ma réponse. D'abord, je n'ai jamais demandé à ce mouvement groupusculaire de me faire de la publicité. Dans mon pays d'adoption, je n'ai par ailleurs aucune ambition au plan politique. Mon métier accapare mon existence depuis mon arrivée à l'Université de La Réunion en 1967, il y a bientôt cinquante ans. Ce que je fais, je le fais – comme mes collègues – spontanément et gratuitement puisque la recherche scientifique entre dans les obligations statutaires des universitaires. Plus encore, j'interviens en qualité de Réunionnais soucieux de mettre ses modestes connaissances juridiques au service de ses compatriotes.

Est-il besoin de préciser, dans ce contexte, que je suis attaché à la liberté d'expression. Comme en Métropole, tout individu doit pouvoir dire ce qu'il pense dans les Outre-mer, sans être injurié. Quiconque a le droit à La Réunion de se dire partisan de l'extrême droite, de la droite, du centre, de la gauche ou de l'extrême gauche. De même, on a parfaitement le droit de militer pour l'indépendance de La Réunion sans être menacé. Cette solution est d'ailleurs prévue par l'article 53 de la Constitution de la Ve République dans un alinéa troisième, ainsi rédi-

gé : « Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées ».

Ce qui déplaît à ceux qui prétendent m'empêcher de m'exprimer, c'est que je suis un chercheur qui conteste l'ordre établi sans aller jusqu'à revendiquer la souveraineté pour La Réunion. Dans mes études, publiées dans des revues scientifiques françaises ou étrangères, je justifie toujours en droit ce que je pense.

En droit international, j'ai ainsi démontré qu'il subsiste des séquelles du colonialisme français et britannique dans l'océan Indien, que Mayotte est comorienne et non française et que les îles Éparses du canal de Mozambique – Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India – doivent être restituées à Madagascar. J'ai également apporté la preuve que l'archipel des Chagos est un territoire mauricien illégalement occupé par les Britanniques depuis 1965 et que les Chagossiens ont le droit inaliénable de revenir sur leurs terres natales ou les terres de leurs ancêtres : Diego Garcia, Peros Banhos et Salomon.

En droit interne, je suis convaincu qu'on peut améliorer la situation dans notre département. Dans ce but, je suis partisan de la création d'un congrès à La Réunion capable de proposer des réformes institutionnelles, comme c'est déjà le cas dans les départements français d'Amérique. Je souhaite aussi la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution qui empêche La Réunion de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire sur habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans des matières stratégiques comme la fiscalité, l'éducation, l'énergie, l'emploi et les transports publics. Je suis encore convaincu du bienfait de la réforme statutaire visant à fu-



**Le Professeur André Oraison.**

sionner le département et la région de La Réunion, à l'instar de ce qui se fait aujourd'hui en Guyane et à la Martinique et demain en Corse.

Et si je ne suis pas partisan de la préférence régionale à l'embauche à La Réunion, c'est parce que cette pratique exceptionnelle qui porte atteinte au principe d'égalité n'est pas autorisée par la Constitution dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). En revanche des solutions existent pour renforcer la créolisation des cadres dans l'administration d'État des Outre-mer.

Si les perturbateurs avaient accepté le débat qui leur était proposé, on aurait pu parler des propositions constructives contenues dans les rapports du préfet Jean-Marc Bédier et du député-maire de Saint-Joseph, Patrick Lebreton.

**André Oraison, Professeur des Universités**

## Tribune libre

# Serge Camatchy, Stéphane Fouassin, Robert Nativel, Olivier Rivière et moi-même...

**S**erge Camatchy, Stéphane Fouassin, Robert Nativel, Olivier Rivière et moi-même, nous n'avons pas été du même bord politique. Et pourtant, pour avoir quelque temps présidé l'Etablissement Public Foncier de la Réunion, nous pouvons témoigner que, de même que les autres élus locaux de toute l'île qui ont siégé avec nous, personne n'a jamais été indemnisé pour y remplir la mission qui lui incombait. Je peux même le dire ici : Jean-Louis Grandveaux, le Directeur de l'EPFR, et l'ensemble de ses collaborateurs ont toujours souligné la qualité de l'engagement dans la défense de l'intérêt public des élus qui, avec eux, ont eu à prendre les décisions souvent importantes pour la population.

Même situation à l'Association des Maires de La Réunion. Son actuel Président, Stéphane Fouassin, me l'a encore confirmé : aucun élu n'y est indemnisé.

Ce que dit la loi concernant l'EPFR et l'AMR ne vaut pas pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Les Présidents, vice-présidents et simples élus communautaires de la CINOR, de la CI-REST, de la CASUD, de la CIVIS et du TCO peuvent être indemnisés. Faut-il s'étonner qu'en 2001, il y avait, pour prendre un seul exemple, 97 membres au Conseil communautaire dont 29 vice-présidents au TCO ? Autant de monde n'est pas illégal : la loi permet ce qui est pour le moins indécent. D'ailleurs, en 2008, les nouveaux responsables élus du TCO ramenaient ces nombres à respectivement 64 et 15. L'opinion peut-elle être informée du montant des indemnités versées dans les EPCI ? Les sommes versées correspondent-elles à un travail ou, dans bien des cas, à un seul acte de présence ?

En 2001, le Conseil d'Administration de la SEMADER – à l'unanimité

moins une voix – décidait que ses membres (déjà indemnisés par leurs municipalités respectives) seraient désormais rétribués. Ils percevront 457, 34 euros par séance, dans les limites de 10.000 euros par an, les indemnités du Président étant cinq ou six fois plus élevées. C'était pour le moins indécent. Mais cela est évidemment autorisé par les lois de notre République. Qu'en est-il dans les autres SEM que compte notre île ?

Les 28 janvier et 4 février 2008, sous la signature d'Idriss Issa, « le Quotidien de La Réunion » publiait tout un dossier sur ce que perçoivent les conseillers généraux et régionaux de notre île. Il en ressortait que – les présidents respectifs des deux assemblées n'ayant pas à siéger dans une commission autre que la Commission permanente – les autres élus peuvent tout à fait se contenter de ne venir, s'ils le veulent bien, que pour les séances plénières. Soit 4 ou 5 par an. Et ils toucheront la totalité des indemnités prévues. Le Quotidien citait, entre autres, cette personne qui avait choisi de ne faire partie d'aucune commission de la Région, ce qui lui permettait d'être au Parlement européen. Résultat : en quatre ans et 12 présences pour 19 convocations du Conseil Régional, cette personne avait perçu la somme de 98 252 euros, soit 8 187 euros par séance. Vous avez bien lu : 8 187 euros pour une séance plénière. !!! Et cela en toute légalité. Comme en toute légalité, il y a des élus qui, sur les quatre ans, ont eu, par exemple, 512 présences pour 541 convocations, soit 268 euros la séance. Assourdissant !

Ce qu'il importe de savoir, c'est que ce qui vaut pour La Réunion l'est pour toute la France. La loi française autorise ces extravagances. Dans notre République, le cumul des indemnités est légal. Et cela même si le travail se résume sou-

vent à un seul acte de présence. Voyez nos conseils municipaux, voyez nos séances publiques d'EP-CI, voyez les travées de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Bien sûr qu'il y en a qui apportent une nécessaire contribution citoyenne aux dossiers qu'auront à préparer les services. Mais combien de ceux qui y siègent ont vraiment à travailler pour les rétributions qui leur sont, en toute légalité, versées ? Disons-le à nouveau : ce n'est pas de leur faute si la loi a décidé qu'ils peuvent et doivent donc être payés...

Et les gars qui sont venus l'autre jour secouer en plein conseil municipal le Maire d'une de nos communes de l'Ouest n'étaient-ils pas animés, même inconsciemment, par le sentiment que, dans ce monde, leur situation de chômeurs est intolérable ? On peut rêver et espérer que c'est le renoncement par certains aux indemnités cumulées qui aura permis leur embauche une semaine après...

Il nous faut nous rendre à l'évidence : notre République n'est pas à la veille de changer l'ensemble de ces travers, elle qui a fait du bénévolat des dirigeants du monde associatif français une règle avec laquelle on ne transige pas et à laquelle nous tenons. Rêvons alors...

Rêvons que, depuis notre île de La Réunion, des citoyens alertent la presse réunionnaise et la presse française. Rêvons que chez nous comme là-bas, il se trouve des citoyens-journalistes, eux aussi choqués par ce que la loi autorise, pour relancer le débat ouvert les 28 janvier et 4 février 2008 par Idriss Issa. Oui, rêvons. Rêvons et espérons...

**Raymond Lauret**

## Crise dans le monde

# Les inégalités se creusent dès le plus jeune âge

**D'après un nouveau rapport de l'OCDE, les enfants figurent parmi les principales victimes de la montée actuelle des inégalités.**

La dernière édition du rapport *Comment va la vie ?* de l'OCDE montre dans quelle mesure certains enfants prennent un bien meilleur départ dans la vie que d'autres. Dans les pays de l'OCDE, la pauvreté monétaire concerne un enfant sur sept, tandis que 10 % des enfants vivent dans des familles sans emploi. Depuis le début de la crise économique, le taux de pauvreté infantile a augmenté dans deux tiers des pays de l'OCDE, et dans la plupart des pays, le taux de pauvreté des enfants est supérieur à celui de l'ensemble de la population.

Le rapport, qui contient pour la première fois un chapitre consacré au bien-être des enfants, explique que les enfants issus de milieux aisés sont en général en meilleure santé et plus épanouis à l'école. Les enfants des ménages plus modestes sont moins nombreux à juger leurs camarades gentils et serviables et ils sont plus susceptibles d'être victimes de brimades à l'école. Ils affichent en outre des résultats inférieurs au regard des indicateurs relatifs à la satisfaction à l'égard de l'existence, aux compétences en compréhension de l'écrit et en résolution de problèmes, à la communication avec les parents et à l'intention de voter lors des élections nationales à l'âge adulte. Les inégalités croissantes dont souffrent les parents ont donc des répercussions négatives sur les possibilités offertes aux enfants.

À l'occasion de la présentation du rapport au cours du 5e Forum mondial de l'OCDE sur les statistiques, les connaissances et les politiques à Guadalajara au Mexique, Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, a déclaré : « L'action menée par les pouvoirs publics ne pourra déboucher sur une société meilleure que si elle tient compte des besoins de tous ses membres, surtout des plus jeunes. Pour lutter contre les inégalités, il faut avant toute chose veiller à ce que chacun ait les mêmes chances de réussir dans la vie, dès le plus jeune âge ». Le rapport présente également les

dernières données disponibles sur le bien-être de la population dans son ensemble, notamment en ce qui concerne l'évolution du bien-être dans le temps, les inégalités en termes de bien-être entre différentes catégories de population, et les ressources essentielles au bien-être à l'avenir.

Le rapport *Comment va la vie ?* met l'accent sur le rôle joué par le bénévolat, qui contribue de manière significative au bien-être, tant pour la société dans son ensemble que pour les bénévoles eux-mêmes. Le travail non rémunéré utile à la collectivité produit des biens et des services qui ne sont pas intégrés aux statistiques économiques traditionnelles, et dont la valeur représente 2 % environ du PIB en moyenne dans les pays de l'OCDE.

« Les travaux de l'OCDE consacrés au bien-être apportent un éclairage précieux sur notre capacité à générer une croissance plus forte et plus inclusive. Ce rapport nous offre une vue plus générale des progrès accomplis dans ce sens en mettant l'accent sur l'humain et la qualité de vie, sans se limiter au PIB », explique M. Gurría.

D'après les conclusions du rapport *Comment va la vie ?*, le bien-être de chacun dépend aussi de son lieu de résidence, de son âge et de son sexe. Plusieurs exemples sont mis en avant :

- Les écarts, en termes de bien-être, entre les régions d'un même pays peuvent être aussi importants que les écarts entre différents pays de l'OCDE. Ainsi, en Italie, le taux d'emploi est compris entre 40 % en Campanie et 73 % dans la province de Bolzano, soit un écart comparable à celui constaté entre la Grèce (49 %) et l'Islande (82 %).

- Les inégalités entre générations peuvent être marquées. La montée brutale du chômage de longue durée enregistrée depuis 2009 touche les jeunes de manière plus prononcée. Toutefois, les moins de 30 ans sont plus nombreux que les plus de

50 ans à déclarer pouvoir compter sur leurs proches dans les périodes difficiles.

- Les hommes et les femmes ne courent pas les mêmes risques en termes de sécurité des personnes. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les hommes ont un risque plus élevé de mourir à la suite d'une agression. Pourtant, les femmes se sentent souvent moins en sécurité que les hommes lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier.

- Les indicateurs relatifs à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée montrent que, dans la zone OCDE, 1 salarié sur 8 travaille 50 heures ou plus par semaine. En France, en Espagne, au Danemark, en Belgique, en Norvège et en Allemagne, les travailleurs à temps plein bénéficient d'au moins une heure de loisirs de plus par jour que leurs homologues aux États-Unis, en Pologne, au Canada et en Australie.

- La qualité de l'air est elle aussi variable en fonction du lieu de résidence. On estime que, dans la zone OCDE, 42 millions de personnes sont exposées à une pollution atmosphérique par les particules fines (PM2.5) bien supérieure aux niveaux recommandés par l'OMS et l'UE.

Le rapport *Comment va la vie ?* s'inscrit dans le cadre de l'Initiative du vivre mieux de l'OCDE lancée en 2011 dans l'objectif d'évaluer le bien-être et le progrès en allant au-delà des indicateurs traditionnels comme le PIB. L'indicateur du vivre mieux, qui fait également partie de cette Initiative, permet aux utilisateurs de comparer les pays en fonction des dimensions du bien-être qu'ils considèrent comme les plus importantes.

**(Source OCDE)**

## Entretien avec Anaïs Charles-Dominique, réalisatrice de "Maloya, j'écris ton nom"

### « Une musique héritière des combats passés mais aussi porteuse de combats présents »

Le mercredi 7 octobre dernier, "Témoignages" a publié un article sur le nouveau film que vient de réaliser Anaïs Charles-Dominique avec Tiktak Production ainsi que les artistes Christine Salem et Olivier Araste sous le titre "Maloya, j'écris ton nom". Un film documentaire de 81 minutes, présenté la veille aux médias et qui sera diffusé sur Réunion 1ère le jeudi 15 octobre prochain à 20H45.

**C**e jeudi 10 octobre, une nouvelle projection du documentaire pour les médias a eu lieu au siège de Tiktak Production et nous avons vraiment pu apprécier ses diverses qualités : certes, ses magnifiques images du pays et reportages sur des concerts de maloya à La Réunion et ailleurs dans le monde, mais aussi et surtout le sens profond donné à ce film. En effet, les artistes y rendent d'émouvants hommages à leurs ancêtres esclaves, créateurs – entre autres – du maloya, et ils expriment des réflexions intenses sur les leçons à tirer pour être nous-mêmes toujours fidèles aujourd'hui à leurs combats pour la liberté. D'où ces trois questions que nous avons posées à Anaïs Charles-Dominique.

#### • Quel sens profond voulez-vous donner à ce film ?

— Au départ, l'idée de ce film est née parce que nous apprécions énormément Christine Salem et Olivier Araste, qui sont deux grands artistes mais aussi deux personnalités passionnantes. Deux chanteurs, accompagnés de leur groupe, qui font vivre le maloya à La Réunion mais aussi à travers le monde puisqu'ils se sont déjà produits au Japon, aux États-Unis, en Malaisie et dans bien d'autres pays. Le sens que nous souhaitons donner à ce film est de parler du maloya aujourd'hui, de ce qu'il représente et de la philosophie qu'il véhicule.

#### • Que pensez-vous des nombreux liens évoqués par les artistes entre les combats menés par nos ancêtres et ceux à mener aujourd'hui ?

— Ce qui m'a marqué, c'est la manière de continuer à porter le maloya comme une musique libre, héritière des combats passés mais

aussi porteuse de combats présents. Dans le film, ce que soit Olivier Araste ou Christine Salem, les deux artistes continuent de proclamer leur fierté de jouer leur musique, de pratiquer leur religion, de parler leur langue, de vivre leur identité.

• En plus des diffusions de ce très beau documentaire sur des chaînes de télévision et dans des salles de cinéma, "Maloya, j'écris ton nom" sera-t-il prochainement disponible et achetable pour la population, le monde éducatif et associatif etc, afin de faire réfléchir le maximum de Réunionnais

et de citoyens du monde sur les problèmes qu'il pose ?

— Dans un premier temps, le film devrait être diffusé en festival à La Réunion en fin d'année et nous l'espérons au cinéma à La Réunion l'année prochaine. Nous souhaitons également le traduire et le diffuser en dehors de La Réunion. Il sera également disponible pour le monde éducatif, notamment pour des diffusions au collège et au lycée.



Christine Salem.

# Oté

## Na poin in l'obligasyon pran prékosyon don isi ?

*Matant Zélida la ékrir Justin :*

*Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi antan azot apré anparl rosh Madégaskar é zot l'apré di si, l'apré di la, konmsi zot lété sir d'zot. Poitan galé sé galé, é lo galé k'i fé vnir isi na poinn sa shé nou... épi la gran bézoin dé li. Touléka, mèm si noré, l'apré mète si tèlmann l'antrak ké ra-d'maré nora lo tan d'arivé épi kass tout sak la fini fé. Pètète sé sa ké zot i vé, san oir ké sar nou mèm sar pri pou pèye anplis apré. In bon kalkil touléka ! Tok ! Pran sa pou toi !*

*Justin la fé pou répons :*

*Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, i étone ar pa ou si mi di aou moin lé pa dakor avèk ou. Mi koné pou vréman somenn isi i sa fé vnir bèl-bèl kap dopi Madégaskar. Pètète sa i fé pa ou arien d'antann in n'afèr konmsa, pètète in bonpé d'moun i s'anfoutsa, mé moin pèrsonèl mi pans pa konmsa. Pa arienk moin pars moin la antann lo komité pou l'anvironeman li osi li di sa lé tro riské. Par raport lo bann maladi ké nana la-ba é na poin isi konm la pèst, konm la polio, konm la raj. San parlé lo déga k'i fé la-ba dann Madégaskar dsi l'anvironeman... Bien sir lé pa sir ké bann maladi moin la mark an-o la, v'ariv isi, mé i fo pran prékosyon. Akoz ? L'obligasyon pran prékosyon lé valab pou La Frans épi l'Erop é pa pou nou alor ? Lo droi d'isi é lao droi d'ayèr la pal o mèm alor ? Tok ! Pran sa pou ou !*

*Justin*

« Fé patin sanm in moun » - in kozman pou la rout

Mi koné pa si zot la fine romarké mé nou rényoné nou na in soif k' i pass pa. Sé la soif konm di bann fransé « la konsidérasyon ». Nou la touzour bézoin demoun i pran anou pou kelk'in. In pé i di sé pars nou-mèm nou la poin la konfyans dan nou. Donkolor ni pans souvan dé foi demoun i pran pa kont avèk nou, i rokoné pa nout mérit. Boudikont ni roprouh lé z'ot fé patin avèk nou, sansa fé shifonn pyé : i ansèrv de nou épi z' apré i zète. Vré, pa vré ? Mi pans ké sé selon. Kosa zot i anpans zot ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké rant-rant, ni pé z'ète, tazantan dakor rantre nou.